



## Charte d'utilisation et modération du compte Facebook – Préfecture de police de Paris

Bienvenue sur la page officielle de la Préfecture de police de Paris.

**La page Facebook de la préfecture de police de Paris est un espace ouvert à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'action de la Préfecture de police et à favoriser le débat public.**

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications.

Vos publications sont visibles sur la page dès que vous les avez rédigées et validées. Elles ne sont modérées qu'a posteriori.

Le Service Communication (SEROM) de la Préfecture de Police qui assure la responsabilité de la gestion de cette page, **se réserve le droit de supprimer toutes les publications contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.**

Il en est de même pour les publications à caractère **violent, raciste, injurieux, grossier** ou faisant l'apologie de crimes de guerre.

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés.

Les utilisateurs seront avertis de l'éventuelle modération de leur publication. Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus de la page.

### **- S'agissant des commentaires :**

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'invectives.

De même qu'ils sont invités à réagir aux publications par des commentaires portant sur le sujet initial. Le Service communication de la Préfecture de police se réserve le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

**- S'agissant des réponses à l'utilisateur :**

La section « envoyer un message » permet aux internautes d'entrer en contact avec la page « Préfecture de Police ». Cet espace d'information et d'échange est modéré dans le but d'une utilisation paisible du compte et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte.